Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1896

Artikel: La monnaie de notre pièce
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025667

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La monnaie de notre pièce

André Gavillet • 16 janvier 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16410

Ce n'est pas le marché mais la politique du Conseil fédéral qui détermine le cours du franc suisse

Le franc suisse est trop cher pour qui l'achète en euros. L'industrie d'exportation, le tourisme se disent pénalisés par un surcoût. Mais le phénomène semble hors de portée d'une intervention volontaire et efficace. La Banque nationale (BNS), qui s'y est risquée, a essuyé des pertes lourdes de 25 milliards.

En revanche, de tous nos secteurs économiques, les banques ne sont pas gênées par la hausse du franc. Au contraire. Les placements en francs sont, et traditionnellement ont été, une occasion de plus-value, qui compense le faible rendement des titres suisses.

Pas connu du fisc de son pays

Or, l'image de la Suisse-refuge, du franc forteresse a été ébranlée par les offensives américaines et européennes contre le secret bancaire. D'où les efforts de la place financière pour mettre *«hors de portée»* les capitaux gérés par les banques suisses. La dernière proposition en date étant le projet Rubik. C'est une variante plus poussée (moins passoire) de l'impôt anticipé. D'une part, les capitaux déjà déposés, mais non déclarés, seraient, à des conditions financières négociables, amnistiés; d'autre part, les intérêts des capitaux de nouvel apport seraient soumis à un prélèvement à la source tel que le contribuable n'aurait en gain aucun avantage à les faire gérer en Suisse, si ce n'est la garantie de l'anonymat.

L'Allemagne et la Grande-Bretagne se seraient déclarées ouvertes à une négociation-exploration sur ce modèle. Aucune réaction n'a été enregistrée en Suisse, malgré l'anormalité de la procédure. Patrick Odier, président de l'Association suisse des banquiers (ASB), illustre certes de son portrait photographique la communication du projet Rubik, mais où a-t-on pu lire que le Conseil fédéral avait approuvé un tel mandat de négociation? A supposer que ce choix ait été fait, quelle indignité de considérer comme un enjeu national la préservation de l'anonymat d'un contribuable étranger! S'il ne lèse pas matériellement son pays, pourquoi, pour quelle précaution veut-il demeurer inconnu?

Devises

Secret bancaire et valeur du franc sont évidemment deux problèmes différents. L'un relève du droit international et national, l'autre de problèmes conjoncturels. A juste titre les économistes nous rappellent les vicissitudes du franc. Dans les années 70, par exemple, après le coup de frein brutal de la BNS, les cantons suisses empruntaient à des taux qu'on qualifierait aujourd'hui de portugais.

Mais, en réalité, le franc forteresse et le franc devise forte sont liés par la même conception orgueilleuse de notre rôle comme puissance financière, ou du moins comme gérant d'une part de la fortune mondiale. Or, ce statut est de fait en révision. La BNS n'a pas les moyens d'influencer durablement le marché des changes. Elle ne peut agir que par petites touches. Les grandes banques se découvrent faillibles, comme l'UBS l'a démontré spectaculairement.

Nous avons à nous repositionner sur des objectifs plus modestes, jouant nos bonnes cartes à la loyale. Imaginons (on peut rêver...) que le Conseil fédéral annonce une plus grande ouverture du secret bancaire: le cours de la monnaie baisserait plus vite que sous l'effet d'une injection de francs suisses par la BNS.

Le franc forteresse des banques suisses a un prix que paie l'ensemble de l'économie du pays.